



HAL
open science

” Communautés transnationales ” et politiques multiculturelles.

Françoise Lestage

► **To cite this version:**

Françoise Lestage. ” Communautés transnationales ” et politiques multiculturelles.: Le cas des migrants indiens mexicains. Gros Christian et David Dumoulin Kervran. Le multiculturalisme ”au concret”. Un modèle latino-américain?, Presses de Sorbonne Nouvelle, pp.323-334, 2011. halshs-00724604

HAL Id: halshs-00724604

<https://shs.hal.science/halshs-00724604>

Submitted on 21 Aug 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**« Communautés transnationales » et politiques multiculturelles.
Le cas des migrants indiens¹ mexicains
Françoise Lestage**

In Christian Gros et David Dumoulin Kervran (éds.), *Le multiculturalisme au concret. Un modèle latino américain ?*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2012. Format 16 x 24, 460 p, ISBN 978-2-87854-544-9, p. 323-334.

Introduction : L'émergence de la catégorie des « migrants indiens » dans les sciences sociales

Pendant longtemps, les chercheurs en sciences sociales qui étudiaient les migrations du Mexique vers les Etats-Unis ont considéré les migrants comme des « Mexicains » sans distinction ethnique (Gamio, 1975 ; Durand, 1991), relevant tous d'une classe sociale populaire et ouvrière qui occupait des niches économiques de travail peu qualifié (Velasco, 2008). En conséquence on trouvait peu ou pas de référence à des « indiens » dans les études sur les migrants mexicains jusqu'au début des années 1980, même si on peut déduire de divers travaux qu'il existait déjà une migration issue des régions connues comme indiennes dès le début du 20^{ème} siècle (Velasco, 2008 : 8) ; migration tout à fait conséquente au moment des accords *braceros* des années 1940 à 1960. Bref, les « indiens » – à savoir les membres de la soixantaine de groupes ethnico-linguistiques répertoriés au Mexique dans les recensements – ont probablement toujours migré dans les mêmes proportions que les autres Mexicains mais ils n'étaient pas décomptés et étudiés comme tels par les sciences sociales ni par les institutions gouvernementales ni par les ONG ou les organismes internationaux (Lestage, 2007).

A partir des années 1980, la question de l'ethnicité a pris une place croissante dans les travaux des sciences sociales en général et dans ceux qui portent sur les migrants mexicains aux États-Unis en particulier. Premier anthropologue à s'interroger sur les migrations indiennes provenant du sud du Mexique, Michael Kearney a, par exemple, publié en 1981 son premier article sur les migrants mixtèques de Oaxaca en Californie ; il a ensuite fait école et formé plusieurs générations d'étudiants. Cette « émergence » scientifique des indiens accompagne celle du « réveil indien » politique, auquel les mêmes anthropologues prennent part, souvent en tant que conseillers. Elle va s'affirmer avec la résolution de l'OIT en 1989 et les modifications des constitutions qui la suivent. Parallèlement, les flux migratoires à l'intérieur du Mexique et vers les Etats-Unis augmentent et se diversifient : les femmes et les migrants qualifiés rejoignent la main d'œuvre non-qualifiée masculine des décennies précédentes. Les indiens du Mexique quittent eux aussi massivement leurs régions d'origine et se retrouvent dispersés dans tout le pays ainsi qu'aux États-Unis.

¹ Le terme « indigène » habituellement utilisé en espagnol sera remplacé par celui d' « indien » moins connoté pour les lecteurs français. Je l'écrirai sans guillemets, sachant que ce terme ne désigne pas une classe d'individus qui seraient identifiables (« les indiens »), mais se réfère à une relation sociale hiérarchisée dans laquelle le subordonné est « l'indien ».

A partir du cas des migrants mixtèques originaires de l'Etat du Oaxaca et immigrés en Basse-Californie (MX) et en Californie (USA) des années 1980 aux 2000, on s'interrogera, dans un premier temps, sur la prise en compte dans l'établissement et la mise en œuvre de politiques multiculturelles par les gouvernements des deux pays d'une catégorie de migrants dits indiens qui réside et travaille de part et d'autre de la frontière nord du Mexique. Ces flux de populations indiennes se sont-ils inscrits dans des cadres de politiques publiques déjà en vigueur dans les deux pays ? Dans quelle mesure les migrants indiens ont-ils utilisé à leur profit des règles établies pour d'autres catégories sociales et ethniques ? Ont-ils été encadrés par des politiques publiques spécifiques orientées vers des migrants identifiés comme indiens de la part du Mexique ou des Etats-Unis ? Dans un second temps, on s'interrogera sur le sens, dans le cas des migrants, de la notion de « communauté indienne » qui, dans les campagnes mexicaines d'origine, s'applique à une forme d'organisation sociale, politique et religieuse liée à un territoire particulier ainsi que sur la prise en compte par les pouvoirs publics de telles « communautés indiennes », souvent dites « transnationales » quand elles intègrent des migrants.

1. Des politiques multiculturelles pour les migrants indiens au Mexique et aux Etats-Unis ?

Les migrants indiens dont il est question dans ce chapitre sont concernés par des mesures prises au Mexique, par leur état d'origine, Oaxaca, par celui de résidence, Baja-California, et par l'état fédéral mexicain ; aux Etats-Unis, par l'état de Californie et par l'état fédéral étasunien. Or, d'une part chaque pays a une conception distincte de la « diversité » socioculturelle et d'autre part, dans chacun d'eux, les politiques mises en œuvre par les états fédérés peuvent se différencier de celles de l'Etat fédéral et de celles des municipalités, établissant trois niveaux de décisions qui se contredisent parfois.

Les politiques concertées d'émigration de la part de l'Etat et des états mexicains se sont beaucoup développées au Mexique depuis le début des années 1990, après la légalisation par les Etats-Unis de millions de migrants mexicains en 1986 et les migrations massives qui l'ont suivie. La mobilité internationale accrue a modifié les rapports entre le gouvernement et ses citoyens car « l'émigration est impliquée dans la construction de l'Etat-nation » et pousse « l'Etat à transformer ses modes d'administrer, d'éduquer ou de contrôler ses citoyens » (D. Fitzgerald, 2009). Les gouvernements successifs des années 1990 et plus encore des années 2000 participent à la mise en place de contrats de travail temporaires (Yrizar et Alarcon, 2010) et ont pris des mesures incitatives pour pousser les migrants à maintenir des liens forts avec leur pays d'origine et à envoyer des sommes d'argent à leurs familles et à leurs localités, en autorisant la double nationalité, en aidant au développement local (programmes 3 pour 1²) et en facilitant, et parfois en finançant, les démarches administratives des familles, en particulier celles liées au décès ou à l'emprisonnement des migrants (Lestage, 2010). Dans ce processus, les politiques migratoires se fondent sur l'appartenance à la nation mexicaine et aucun gouvernement fédéral ou fédéré ne distingue les migrants indiens. En cas de demande relative à la migration faite auprès des services indigénistes, les familles sont renvoyées, systématiquement, vers les services consacrés aux migrants

² Pour un dollar donné par le migrant dans un programme de développement local, l'Etat fédéré donne un dollar et l'Etat fédéral donne un dollar.

comme j'ai pu le constater à plusieurs reprises à l'Instituto de Atención al Migrante de l'état du Oaxaca, agence publique d'aide aux migrants et à leurs familles.

Car les rapports entre les citoyens et leurs pays sont modelés par les pays d'origine (Waldinger et Fitzgerald, 2004) ; un modelage tout en finesse puisque le gouvernement doit se montrer créatif pouvant difficilement faire pression sur des citoyens qui ont quitté le territoire national (Fitzgerald, 2009). La relation entre l'Etat et les citoyens à l'étranger est donc basée sur leurs droits (Fitzgerald, 2009) : droit à la nationalité mexicaine et étatsunienne, droit à l'usage de la langue espagnole aux Etats-Unis, droit à être défendu et protégé aux Etats-Unis, droit à être enterré en terre mexicaine, etc. Dans ce cadre, ce qui prime c'est l'appartenance nationale comme le montre le comportement des fonctionnaires et représentants de l'Etat mexicain lors d'une affaire qui a eu lieu en mars 2010 à New York quand un migrant triqui (groupe ethnique de l'état du Oaxaca) a été tué par deux policiers. D'après les témoins amis de la victime, l'homme était ivre. Ne parlant ni espagnol ni anglais, il a injurié les policiers en triqui et a fait le geste de sortir quelque chose de sa poche. Les policiers, effrayés, ont tiré sur lui alors qu'il n'était pas armé.

Dès le début, le gouvernement mexicain a fait de cet homicide une affaire nationale. Le service consulaire new-yorkais, le Ministère des affaires étrangères à Mexico et l'Institut d'aide aux migrants dans l'état d'origine du Oaxaca ont été mobilisés. La procédure administrative et le financement du transfert du corps ont été pris en charge par les deux niveaux de l'état ainsi que les frais d'avocats du procès qui a suivi. A Mexico, le cercueil a été réceptionné par des fonctionnaires importants des affaires étrangères et par le responsable de l'Institut d'aide aux migrants de Oaxaca en présence des journalistes et des télévisions. Tous l'ont suivi jusqu'à la localité très reculée d'où venait le défunt³. Depuis l'annonce du décès jusqu'à l'enterrement, les fonctionnaires des affaires étrangères et de l'Institut d'aide aux migrants n'ont pas mis l'accent sur le fait qu'il s'agissait d'un indien ou d'un triqui, membre d'un groupe ethnique, ne parlant pas la langue officielle de son propre pays, l'espagnol, mais sur le fait qu'il s'agissait d'un mexicain. L'Etat fédéral mexicain et l'état de Oaxaca ont assumé les démarches nécessaires et leur coût, non pas à cause de l'origine ethnique du migrant mais à cause de son appartenance à la nation mexicaine. On voit bien ici que quand il s'agit de migrants, le gouvernement mexicain se positionne comme soutien de ses citoyens face au gouvernement étatsunien (représenté par le policier newyorkais) et ne valorise pas les différences internes, ethniques ou régionales. Il en est de même pour l'ensemble des politiques d'émigration.

En revanche, certaines organisations comme le Front Indigène d'Organisations Binationales jouent sur les deux registres à la fois selon les demandes : par exemple, en 1997 le Front Indigène d'Organisations Binationales a défendu à la fois le droit à la langue espagnole dans les écoles étatsuniennes pour les migrants indiens, revendiquant ainsi leur appartenance nationale, et a mis en place un groupe de traducteurs en « langues précolombiennes » afin d'assister les indiens monolingues dans les tribunaux (Lestage, 1998), revendiquant par là leur appartenance ethnique.

³ Carnet de terrain, février-avril 2010 (source : Lic. A. Lopez, chargée du service des droits de l'homme de l'Instituto de Atención al migrante de Oaxaca).

A l'intérieur du Mexique, des politiques spécifiques aux indiens, de type indigéniste – car elles sont héritières de l'époque indigéniste – continuent d'être mises en œuvre pour les sédentaires comme pour les migrants, tout en étant parfois appelées « multiculturelles » par les fonctionnaires et les politiques (Lestage, 2006). La mobilité des indiens a modifié leur accès à des programmes d'aide de l'Etat ou à des institutions propres, puisqu'ils se sont installés dans des régions où il n'y avait pas d'indiens auparavant et donc pas de politique indigéniste active comme en Baja California, mais elle n'a pas modifié ces programmes ou ces institutions. La plupart des politiques publiques destinées aux indiens concernent l'éducation bilingue en primaire – l'éducation supérieure (création d'universités) relevant de politiques multiculturelles récentes n'a pas été expérimentée dans les zones de migrations du nord du pays pour l'instant – et dans une moindre mesure, la santé et la culture. Les demandes des associations et des organisations de migrants indiens établies hors de leurs états d'origine ont suivi ce schéma indigéniste : dans l'état de Baja California, des dizaine d'écoles bilingues ont été créées depuis 1984 pour la scolarisation des enfants d'indiens migrants (Lestage et Perez Castro, 2004) ; à Tijuana c'est dans le domaine de la vente informelle, de l'enseignement bilingue et de la culture que les différents niveaux de gouvernement ont appliqué des politiques favorables aux indiens migrants à partir des années 1990, et ce après des demandes et des luttes des organisations indiennes réprimées violemment dans les années 1980. Cette reconnaissance de l'ethnicité renvoie, à mon sens, à la nécessité locale de définir ce qui est national face à l'étranger. Or une des spécificités nationales du Mexique par rapport aux Etats-Unis est précisément son indianité revendiquée à travers les ancêtres précolombiens célèbres mais aussi, parfois, à travers la mise en scène des indiens contemporains, comme ce fut le cas dans la deuxième moitié des années 2000 quand le gouvernement municipal de Tijuana exigea des vendeuses mixtèques dont les étalages jouxtent la frontière internationale qu'elles s'habillent avec un costume supposé folklorique qui avait été inventé de toutes pièces par la municipalité. Car l'imaginaire local et national ne permet pas de penser la mexicanité sans penser « l'indien » comme je l'ai analysé ailleurs (Lestage, 2008), ce qui a aussi des conséquences sur les politiques publiques.

Aux Etats-Unis, il convient de distinguer les politiques d'immigration portant sur les flux de migrants (légalisation, reconduite à la frontière) de celles sur l'insertion nationale des migrants (accès à la citoyenneté, à l'éducation, à la santé, obtention d'un logement, d'un travail). Les premières considèrent tout étranger à la nation de façon identique : un mixtèque est un migrant mexicain comme un autre et il n'y a pas de minorités ethniques qui vaillent dans ce cadre. En revanche, les secondes entrent dans le cadre des politiques « multiculturelles » : ce sont, comme le soulignent E. Le Texier, O. Estèves et D. Lacorne (2010, p. 17) « des politiques de la diversité » reposant principalement sur la loi des droits civiques (Civil Rights Act) de 1964 et son titre VI qui interdit toute discrimination à l'emploi fondée sur la race, la couleur de peau, la religion, le sexe ou l'origine nationale. » (ibid.). Tout migrant mexicain, indien ou pas, relève de cette loi et peut se présenter comme appartenant à un groupe minoritaire. Tout migrant indien mexicain peut se prévaloir d'une double appartenance minoritaire : l'origine nationale (mexicaine) et l'origine ethnique (triqui, mixtèque ou « indienne américaine »). De telles revendications ne sont pas le fait d'individus mais d'organisations politiques. Le Front Indigène d'Organisations Binationales, déjà cité plus haut, a utilisé l'étiquette indienne aux Etats-Unis dans plusieurs circonstances :

pour les recensements, en demandant à ses membres de se déclarer « native American », ce qui a fait augmenter le nombre d'American Indians dans le recensement de 2000 (Lavaud et Lestage, 2005) ; et pour obtenir des financements, comme dans le cas des traducteurs en langue précolombienne (Lestage, 1998).

2. Des politiques multiculturelles pour des « communautés indiennes » ?

On a vu qu'au Mexique et aux Etats-Unis, les migrants indiens peuvent bénéficier de programmes sociaux soit en tant que mexicains, soit en tant qu'indiens, soit en tant que migrants. Dans tous les cas, on s'est interrogé jusqu'à maintenant sur une catégorie individuelle (« le migrant indien»). Or la mise en place des politiques multiculturelles repose sur la prise en compte par les gouvernements de groupes ethniques ou de « peuples » ou « nations » et plus seulement de citoyens. Existe-t-il des politiques multiculturelles ciblant des « communautés indiennes » et non plus une collection d'individus que recouvre la catégorie « migrants indiens » et, d'abord, qu'entend-on par « communauté indienne » ?

Souvent, les travaux étasuniens ou mexicains en sciences sociales utilisent la notion de « communauté » pour évoquer tout groupe social organisé se reconnaissant et étant reconnu comme homogène, et de « communauté indienne » pour tout groupe social établi sur un territoire et administrant lui-même ses membres et son territoire, comme on les rencontre dans les campagnes d'origine des migrants. Dans les travaux français des années 2000, le terme « communauté » est généralement évité et celui de « communauté indienne » critiqué, notamment par D. Dehouve pour le Mexique (2001). Celle-ci montre comment l'idée d'une communauté indienne endogame, homogène, auto-suffisante, stable et extérieure à la vie politique nationale a été construite par des anthropologues étasuniens des années 1935 à 1960 (tels R. Murdock, A. Caso, R. Redfield et E. Wolf). D. Dehouve souligne que ce sont les relations à l'Etat et à d'autres acteurs supranationaux ou internationaux qui produisent et entretiennent des « communautés indiennes » dynamiques qui ne sont donc ni extérieures à la vie politique ni stables, ni auto-suffisantes ni homogènes, comme le montrent les conflits actuels entre catholiques et protestants au Mexique.

Dans le cas des migrations, ces « communautés indiennes » sont, de plus, supposées « transnationales » par les scientifiques sociaux – et parfois par leurs propres membres – ce qui rajoute une caractéristique supplémentaire à cette notion déjà complexe. Dans les années 1990, des notions ont été élaborées par les sciences sociales étasuniennes pour décrire et analyser ce qui se passe entre migrants et entre migrants et non-migrants originaires d'un même lieu, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, notamment la célèbre définition du transmigrant et du champ social transnational de L. Bash, N. Glick Shiller et C. Szanton Blanc (1995), reprise, critiquée et nuancée par d'innombrables travaux depuis. Y sont définis comme transnationaux « les processus par lesquels les immigrants construisent des champs sociaux qui lient leur pays d'origine à leur pays de réception ». Les migrants, appelés transmigrants, « développent et maintiennent de multiples relations familiales, économiques, sociales, organisationnelles, religieuses, politiques qui traversent les frontières. Ils agissent, prennent des décisions et se sentent engagés dans et identifiés à des réseaux sociaux qui

les connectent simultanément à deux sociétés ou plus. Leurs vies se déroulent à travers des frontières internationales, ce qui a pour résultat de produire un seul champ social qui englobe les deux sociétés. » (ibid.).

De mon point de vue, il est difficile de cerner clairement par-delà les Etats-nations ou dans les interstices des Etats-nations, des groupes sociaux, à plus forte raison des réseaux, et des « territoires » –c'est-à-dire des espaces marqués socialement– occupés par ces groupes sociaux. Je me propose de préciser ici quelles formes concrètes prennent ces regroupements ou réseaux de migrants originaires des régions identifiées comme indiennes. A mon sens, les migrations – nationales et internationales ; de travail, de regroupement familial – des populations connues comme indiennes produisent trois formes de « communautés indiennes » qui sont revendiquées comme telles par leurs membres et sont perçues comme telles par les acteurs sociaux, notamment politiques. Je les ai qualifiées de « communauté indienne élargie », « communauté indienne reterritorialisée » et « communauté indienne politique ».

1.1. Des « communautés indiennes élargies »

Egalement appelée « communauté multi-centrée » (Besserer, 2009 ; Stephen, 2007), une « communauté indienne élargie » a une existence de fait car elle est constituée par l'expansion au-delà de la localité, et au-delà du pays d'origine, d'un réseau social dense et coercitif qui a son origine dans une « communauté indienne » au sens classique du terme tel qu'on le connaît au Mexique, notamment dans l'Etat du Oaxaca où sont ainsi désignées, le plus souvent, des localités administrativement délimitées (*municipio, agencia*) dont les habitants se reconnaissent et sont reconnus membres de ce groupe qui produit son propre ordre social en organisant le territoire, le politique et le religieux. Quand ses habitants émigrent, ils ne cessent pas pour autant d'actualiser leur appartenance en participant à la gestion collective, selon les règles imposées par le groupe, règles qui diffèrent selon les « communautés » et que les migrants, détenteurs du capital économique, contribuent à modifier afin de les adapter à leur situation : ils financent les travaux publics ou y participent physiquement ou payent quelqu'un pour y participer à leur place ; ils contrôlent les élections des autorités locales et participent à la gestion politique à distance ; ils assument l'organisation et le financement des fêtes religieuses, totalement ou partiellement, etc. Par ailleurs, quand une partie conséquente d'entre eux se retrouve dans un même lieu, ils ont tendance à se retrouver autour d'évènements familiaux (mariages) ou communautaires (fête religieuse du saint patron) et de faire circuler entre eux les nouvelles (téléphonées, en vidéo) de la localité d'origine, d'où le terme « multi-située » cité plus haut.

Ces « communautés indiennes élargies » peuvent être dites transnationales parce que leurs membres les reconnaissent comme telles et maintiennent des relations suivies (politiques, religieuses) dans les différents lieux de migration et d'origine au Mexique, aux Etats-Unis et, parfois, au Canada : les autorités voyagent et rendent visite à leurs administrés, ou délèguent leurs pouvoirs à des autorités dans les lieux de migration ; la fête du saint patron s'organise en plusieurs lieux simultanément, etc. Cependant, elles ne sont pas perçues comme homogènes par leurs propres membres qui distinguent les migrants des sédentaires en désignant l'ensemble des membres mobiles par un autre nom. Celui-ci est inventé en mêlant les langues des migrants (anglais, espagnol et langue indienne parfois) et tourne un peu en dérision les migrants : ceux de Cheran

(groupe Purepecha, Michoacan) parlent de « cherrys », terme qui signifie « cerise » en anglais mais qui est phonétiquement proche de Cheran (Leco Tomás, 2010) ; ceux de San Juan Yolotepec (groupe Mixtèque, Oaxaca), localité appelée familièrement Yolo, sont dits « Yolly good », ce qui signifie « super, génial » en anglais, mais qui est également phonétiquement proche de « Yolo » (Lestage, 2008), etc.

Ces « communautés indiennes élargies », multi-situées et transnationales, ne sont pas directement visées par des politiques publiques spécifiques qui ciblent une population donnée dans un lieu et un pays donné. En effet, l'action publique d'un gouvernement ne peut pas s'appliquer de façon identique dans tous les lieux de résidence des membres qui ne vivent pas dans le même état ni dans le même pays. Les politiques mises en œuvre – qui répondent à des demandes de la « communauté élargie » – ont pour objet, le plus souvent, d'améliorer les conditions de vie dans la localité d'origine (financement de routes ou d'écoles, par exemple) où les migrants ont des biens et où réside une partie de leur famille. Les demandes de la « communauté élargie » peuvent se fonder sur la caractéristique ethnique ou pas selon les circonstances. S'il s'agit de demandes passant par le Front Indigène d'Organisations Binationales, elles sont présentées avec une étiquette ethnique et leur acceptation peut être comprise comme relevant de politiques multiculturelles. Mais il peut aussi s'agir d'améliorations obtenues par un autre canal (le parti, les syndicats) et dans ce cas, la réponse des pouvoirs publics n'est pas nécessairement identifiée comme « multiculturelle ».

2.2. Des communautés indiennes reterritorialisées

Les communautés indiennes reterritorialisées sont, à mon sens, des réseaux sociaux constitués par des migrants indiens de différentes origines géographiques et/ou ethniques qui se forment dans les lieux de migration et de transit au Mexique ou aux Etats-Unis⁴. C'est le cas de la « communauté mixtèque » à Tijuana qui réunit des migrants venus de plusieurs régions mixtèques dans deux états différents (Oaxaca et Guerrero) et qui a été constituée en une trentaine d'années. Depuis le début des années 1980, ces migrants et leurs descendants sont devenus pour les politiques, les médias et les chercheurs la « communauté mixtèque » à la fois parce que les migrants mixtèques s'étaient établis, au début de leur migration, dans le même quartier et continuent de vivre majoritairement dans deux quartiers identifiés comme « mixtèques » et parce que de nombreux acteurs sociaux ont contribué à donner vie à cette « communauté » comme je l'ai analysé ailleurs (Lestage, 2008). On préfère le terme de « communauté reterritorialisée » à celui de « néocommunautés » qui oppose des « communautés indiennes » traditionnelles à d'autres urbaines et modernes (cf. Amselle, 2010, L'Homme) afin de souligner la continuité plutôt que la rupture entre les différentes formes, comme le font, du reste, les membres de ces « communautés » eux-mêmes. Ils ont en effet le souci de reproduire certains éléments des « communautés indiennes », notamment l'imbrication entre politique, social et religieux (à Tijuana, l'association pour l'amélioration du quartier a aussi promu une fête religieuse d'une sainte révérée dans la région mixtèque de Oaxaca) ou encore l'échange ritualisé et formalisé du travail. Cette « communauté » est reterritorialisée parce que, localement, elle s'identifie et elle est identifiée à l'espace géographique de certains quartiers (à

⁴ Pour F. Besserer (2009, op. cit.) la communauté re-territorialisée correspond à ce que j'ai appelé la communauté élargie.

Tijuana, les quartiers Obrera et Valle Verde) dans lesquels elle a ses propres institutions (à Tijuana, les écoles bilingues).

Par ailleurs, elle est la cible et le produit de politiques publiques qualifiées de multiculturelles par les pouvoirs publics et ciblant des « migrants indiens » ou « la communauté mixtèque » : les écoles bilingues, le financement de projets culturels mettant en valeur les aspects culturels des groupes ethniques concernés, une aide pour l'aménagement des quartiers de résidence. On ne peut pas dire non plus que la « communauté mixtèque » de Tijuana, soit uniquement le produit de politiques publiques spécifiques. L'action des leaders mixtèques, les appuis académiques et religieux, les soutiens nationaux (président de la république) et internationaux (Rigoberta Menchu), les médias, ont tous participé à sa construction.

2.3. Une « communauté indienne politique » (de migrants)

Comme l'a montré L. Velasco Ortiz (2002), la « communauté indienne politique » se situe au niveau de la rhétorique et des mobilisations collectives. Au Mexique dans les états avec une forte présence indienne, des organisations et des élites occupent une niche dans la vie politique locale et apparaissent comme « la communauté indienne ». Dans l'état du Oaxaca, celui de Baja California et celui de Californie, celle-ci a pris souvent le visage du Front Indigène d'Organisations Binationales, organisation la plus fédérative qui regroupe des organisations labellisées indiennes dont les membres, migrants pour la plupart, s'identifient à plusieurs groupes ethniques du Mexique (mixtèque, zapotèque, triqui, purhépecha). A ses débuts, le Front Indigène d'Organisations Binationales regroupait uniquement les migrants de l'état du Oaxaca, et s'était vu attribuer un nom par ses leaders : celui de Oaxacalifornia, forgé à partir du nom des trois états (Oaxaca, état d'origine au Mexique et California ou Baja California, ceux d'accueil). D'autres organisations se référant à un ensemble de migrants présentant comme caractéristiques communes le fait d'être membres ou nés de parents membres de « communautés indiennes » au Mexique et de travailler ou de résider aux Etats-Unis ou dans un état mexicain frontalier contribuent à alimenter la rhétorique de la communauté indienne politique. On trouve également des leaders établis dans les états d'origine qui peuvent parfois représenter des « communautés indiennes » entières et s'ajoutent aux membres migrants, la « communauté indienne politique » étant en quelque sorte extensible et multiforme.

Comme pour la communauté indienne élargie, aucune politique multiculturelle ne peut lui être appliquée directement puisque elle n'a pas d'assise territoriale. Les demandes portées par les organisations qui s'en font les porte-parole à un moment donné concernent des « communautés » plus concrètes que sont soit les localités d'origine soit les communautés reterritorialisées soit des migrants réunis en fonction de demandes concernant leur secteur de travail (agricole, vente informelle).

Conclusion

A aucun moment les flux de populations indiennes n'ont été encadrés par des politiques d'émigration spécifiques considérées comme multiculturelles de la part du Mexique ni des Etats-Unis. Au Mexique, ils se sont inscrits dans les politiques indigénistes, en particulier éducatives – comme la création d'écoles bilingues – et culturelles – telles les

aides pour des groupes musicaux ou des expositions – destinées aux indiens, politiques indigénistes remises au goût du jour. Aux États-Unis ces flux se sont inscrits soit dans des politiques d'immigration destinées à limiter l'entrée de nationaux étrangers – et les indiens mexicains sont avant tout des nationaux mexicains pour les États-Unis et pour le Mexique – soit dans des politiques publiques destinées aux migrants – relatives à la santé, au logement, à l'éducation ou à des lois telle celle à l'origine de la création d'un corps de traducteurs en langues précolombiennes fondée sur le droit étasunien à s'exprimer dans sa langue dans les institutions.

Du côté des demandes, les migrants regroupés en organisations labellisées indiennes ont eu tendance à se caler dans les politiques publiques en place : indigénistes au Mexique et multiculturelles aux États-Unis. Les revendications en tant que migrants étrangers aux États-Unis et « étrangers de l'intérieur » au Mexique se différencient pourtant : aux États-Unis, il s'agit d'améliorer les conditions de vie et de travail et d'obtenir la citoyenneté ; au Mexique, il s'agit aussi d'amélioration des conditions de vie (dans l'état d'origine) et de travail (dans l'état de migration) mais s'y ajoutent les demandes concernant la vie politique locale (autonomie, gestion des municipes, etc.). A mon sens, la rhétorique multiculturaliste est mise au service de demandes et de politiques qui ne rompent pas clairement avec les pratiques de la période indigéniste, mais elle renouvelle le discours politique et valorise une niche politique indienne au Mexique.

BIBLIOGRAPHIE

- Amselle, Jean-Loup, 2010, « Le retour de l'indigène », in *L'Homme*, 194, Paris, p. 131-138.
- Besserer, Federico, 2009, « Estudios transnacionales y ciudadanía transnacional », in G. Mummert (ed.), *Fronteras fragmentadas*, México, El Colegio de Michoacán/CIDEM, p. 153-167.
- Dehouve, Danièle, 2001, *Ensayo de geopolítica indígena. Los municipios tlapanecos*, Mexico, CIESAS-Porrúa.
- Durand, Jorge, 1991, *Migración México-Estados Unidos. Años veinte*, Mexico, Consejo Nacional para la Cultura y las Artes.
- Fitzgerald, David, 2009, *A nation of Emigrants. How Mexico Manages Its Migration*, Berkeley & Los Angeles, University of California Press
- Gamio, Manuel, 1975, « Política en general y política de población », in Gamio Manuel (ed.), *Antología*, Mexico, Universidad Nacional Autónoma de México.
- Glick Shiller, Nina, Bash, Linda, et Szanton Blanc, Cristina, 1995, "Theorizing Transnational Migration", in *Anthropological Quarterly*, volume 68, número 1, p. 48-63.
- Kearney, Michael, 1981, "Cultural Aspects of Health Care of Hispanic Mothers and Children.", in *Proceedings of the Bi-Regional Conference on Health Status and Health Care of Hispanic Mothers and Children*. Public Health Service, San Francisco, p. 80-94.
- Lavaud, Jean-Pierre et Lestage, Françoise, 2005, « Compter les indiens : Bolivie, États-Unis, Mexique », *L'Année Sociologique*, volume 55, número 2, p. 487-520
- Leco Tomás, Casimiro, 2010, *Migración indígena a Estados Unidos. Puhépechas en Burnsville, Norte Carolina*, Morelia (Mexique), Universidad Michoacana de San Nicolas de Hidalgo/Instituto de Investigaciones Económicas y Empresariales/Centro de Investigaciones México-Estados Unidos
- Lestage, Françoise, 1998, "De l'usage des langues chez les migrants Mixtèques des Californies. La relativité d'un "droit culturel" au colloque international *Identités, droits culturels et pouvoir. Rencontre tripartite d'anthropologues mexicanistes (France, Grande Bretagne, Mexique)*, Paris, Institut des Hautes Etudes d'Amérique Latine (IHEAL), 10-12 décembre.
- Lestage, Françoise et Perez Castro, Tiburcio, 2004, "¿Una escuela bilingüe ¿para quién? El caso de los migrantes indígenas en Baja California ", A. Quesnel et F. Lartigue (eds.), *Las dinámicas de la población indígena. Cuestiones y debates actuales en México*, México, IRD-CIESAS, p. 249-263
- Lestage, Françoise, 2006, « L'Etat et les indiens. Programmes de développement étatiques et ouvriers agricoles migrants sur la frontière mexico-étasunienne (1990-2000) », Martuccelli, Danilo, Véran, Jean-François et Vidal, Dominique (eds.), *Politique et société en Amérique latine*, Villeneuve d'Ascq, Presses de l'Université de Lille 3, p. 31-46
- Lestage, Françoise, 2008, *Les indiens mixtèques dans les Californies contemporaines. Migrations et identités collectives*, Paris, PUF.

Lestage, Françoise, 2010, « The political management of suffering. New practices by the Mexican State(s) with their emigrants », communication présentée à l'atelier *Mobilities, Regulations and Citizenship*, 23-24 septembre, Université de Chicago/Université de Paris Diderot-Paris 7.

Le Texier, Emmanuelle, Esteves, Olivier et Lacorne, Denis (eds.), 2010, *Les politiques de la diversité. Expériences anglaise et américaine*, Paris, Les Presses de Sciences Po.

Stephen, Lynn, 2007, *Transborder Lives. Indigenous Oaxacans in Mexico, California and Oregon*, Durham:NC & London: Duke University Press, p. 375

Velasco Ortiz, Laura, 2008, "Introducción: Migración, fronteras estatales y étnicas", in Velasco Ortiz Laura (ed), *Migración, fronteras e identidades étnicas transnacionales*, Tijuana/Mexico, El Colegio de la Frontera Norte/M-APorra

Velasco Ortiz, Laura, 2002, *El regreso de la comunidad: migración indígena y agentes étnicos. Los mixtecos en la frontera México-Estados Unidos*, El Colegio de México/El Colegio de la Frontera Norte.

Yrizar Barbosa, Guillermo, et Alarcón, Rafael, 2010, "Emigration Policy and State Government in Mexico", *Migraciones Internacionales*, volume 5, número 4, p. 165-198

Waldinger, Roger, et Fitzgerald, David, 2004, "Transnationalism in question", *American Journal of Sociology*, volume 109, número 5, p. 1177-95.